

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 18 JUIN 2024**

DÉLIBÉRATION N° 38-2024D

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit du mois de juin à dix-huit heures le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Claude CAU, Maire.

PRESENT(S): Isabelle AUFRÈRE, Jean-Pierre BALDET, Patrick BOILEAU, Laurent GAYS, Lydia FABRE, Lydie JALBAUD.

POUVOIR(S): Pierre CASSE à Claude CAU.

ABSENT(S): Yvelise LEDOS (excusée), Christophe PAUTREL.

CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice : 10

Présents : 7

Pouvoirs : 1

Votants : 8

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BOILEAU.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE : 11/06/2024

VOTE :

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

OBJET : ACQUISITION D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE AA 31, PROPRIETE DE M JEAN-PIERRE TALAZAC

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la parcelle AA 31 appartient à Monsieur TALAZAC Jean-Pierre.

Ce dernier souhaite diviser cette parcelle en deux. Ce projet nécessite la prolongation de la voirie de 5 mètres. Monsieur Jean-Pierre TALAZAC propose de rétrocéder à la commune une partie de cette parcelle pour permettre cette prolongation.

Monsieur Jean-Pierre TALAZAC propose de prendre en charge les différents frais afférents à cette rétrocession.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, :

- **APPROUVE** l'acquisition d'une partie de la parcelle AA 31,
- **DIT** que les frais afférents à cette acquisition sont à la charge de Monsieur Jean-Pierre TALAZAC,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents afférents à la présente délibération.

Le Maire

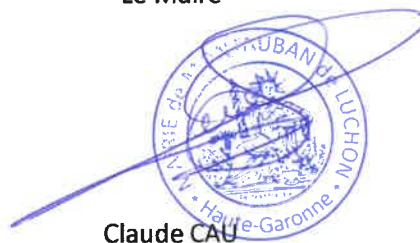
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de la date de publication et de transmission en Préfecture.

Ainsi fait et délibéré les, jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire



Claude CAU

Télétransmis en Préfecture le 24/06/2024

Date de mise en ligne sur le site internet de la collectivité le 24/06/2024

Notifié à l'intéressé le _____

